

Une voie, un numéro... Procédure d'adressage

Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique en Seine-Maritime, les communes du département doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire. Il convient donc de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation métrique. Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau fibre optique et pour permettre la commercialisation des offres Internet à Très Haut Débit (THD). L'opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours.

LANCEMENT DU PROJET.

Le Maire présente le dispositif au Conseil municipal.

- ▶ Identification des impacts financiers et des mesures de communication à initier.
- ▶ Mise en place d'une commission dédiée à l'adressage.

LES 8 ÉTAPES À SUIVRE PAR LA COMMUNE

1 UTILISATION DU PLAN CADASTRAL ET IDENTIFICATION DE L'ENSEMBLE DES VOIES.

- ▶ *Inventaire des voies*

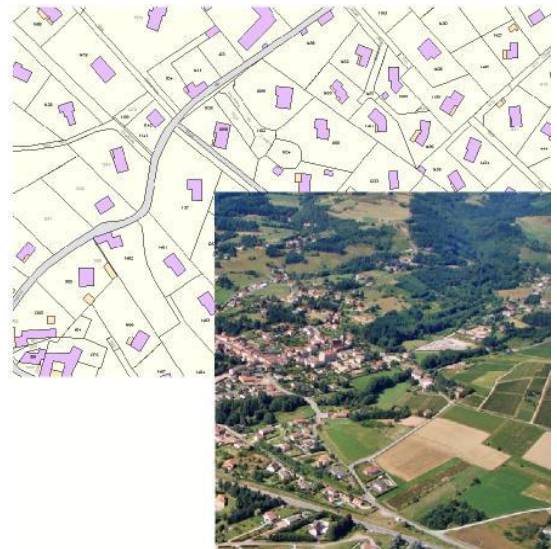
2 PRÉ-DÉFINITION DE LA NATURE DE CHAQUE VOIE (ODONYME INDICATEUR DU TYPE DE VOIE) : Route, rue, chemin, allée, place...

DÉFINITION DU NOM DE CHAQUE VOIE :

Tilleuls, Victor-Hugo, armistice, ruisseau...

- ▶ *Eventuelle participation des habitants.*

3 ATTRIBUTION DE NUMÉRO SUR LA BASE D'UN RELEVÉ MÉTRIQUE, RÉALISÉ PAR LA COMMUNE OU PAR UN PRESTATAIRE (GÉOMÈTRE, LA POSTE...).



LE RELEVÉ SE FAIT DEPUIS LE POINT LE PLUS PROCHE DU CENTRE BOURG/VILLE DE LA VOIE.
LE N°845 SERA SITUÉ À GAUCHE DE LA VOIE ET À 845 MÈTRES DEPUIS LE DÉBUT DE LA VOIE.

- ▶ *Gauche = côté impair (103), droite = côté pair (256)*

4 RÉALISATION D'UN TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIERIES
CHAQUE VOIE EST NOMMÉE ET DÉLIMITÉE SUR UN PLAN.

Création d'un tableur «Excel» annexe **comprenant** :
*n° de section, n° de parcelle, type de voie
situation de la voie (limites de départ et de fin)
nom de la voie, numéro
nom de l'occupant*

5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

6

TRANSMISSION DU DOSSIER AUX SERVICES DE LA PRÉFECTURE.

▶ Joindre la délibération du Conseil Municipal

TRANSMISSION DU DOSSIER AUX SERVICES DE LA POSTE, DU CADASTRE ET DE SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE.

7

CRÉATION DE LA SIGNALÉTIQUE (PLAQUES DE RUE) ET DISTRIBUTION D'UNE PLAQUE (NUMÉRO) À CHAQUE HABITANT.

8

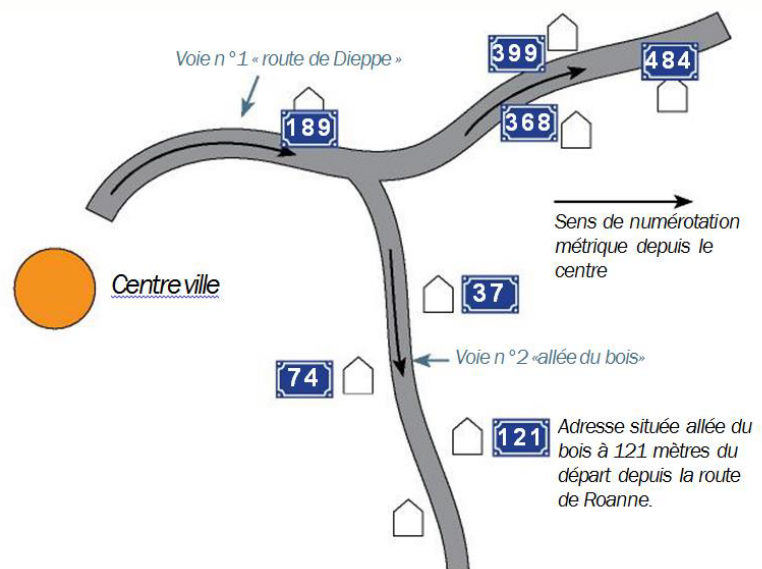
COMMUNICATION DES INFORMATIONS D'ADRESSAGE AUX SERVICES DE SECOURS, À LA POSTE (SERVICE NATIONAL ADRESSE), AUX GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX (EAU, TÉLÉCOM, ÉLECTRICITÉ, GAZ...) ET AUX INTERCOMMUNALITÉS.

SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE

Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
CS56101
76101 ROUEN cedex

02 32 12 70 90
contact@smn76.fr

www.smn76.fr



Seine-Maritime Numérique porte le projet de développement des infrastructures en fibre optique à très haut débit, projet financé et subventionné par

Communautés de communes et d'agglomération de Seine-Maritime



France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE